

POLITIQUES MÉTRIPLUS

1. COMMANDE

- Par téléphone (450-434-1069) (800-667-3201)
- Par télécopieur (450-434-1763)
- Par courriel (info@metriplus.com)
- Commande minimum de 50.00\$ pour un magasin.
- Vous pouvez placer des commandes pour cueillette à notre entrepôt.

2. LIVRAISON

- Pour toute cueillette, nous vous confirmerons l'heure de celle-ci par téléphone, télécopieur ou courriel.

3. RETOUR DE MARCHANDISE

- Aucune marchandise ne pourra être retournée contre crédit ou échange sans l'autorisation écrite et formelle du VENDEUR. Seule la marchandise demeurée dans l'emballage original non ouvert et en état de revente pourra être acceptée contre crédit dans les 30 jours suivant l'achat. Des frais de manutention de 25 % de la valeur nette de la marchandise retournée seront perçus selon le cas. Aucun retour ne sera accepté pour de la marchandise discontinuée. Tout retour de marchandise sera aux frais du client. Toutes marchandises doivent être vérifiées sur réception par le client. Seuls les produits préalablement autorisés pour retour seront acceptés pour fin de crédit. Nous nous réservons le droit de refuser tout retour non autorisé ou marchandises non conformes et de les retourner aux frais du client.

4. PROCÉDURE POUR LE RETOUR AUTORISÉ DE MARCHANDISE

- Communiquez avec nos bureaux des ventes internes ou avec notre représentant des ventes pour obtenir un formulaire de demande de retour. Une fois complété, faxez votre formulaire à nos bureaux. Un numéro d'autorisation pour le retour de marchandise vous sera transmis dans les plus brefs délais.
- Le retour de marchandise doit être clairement identifié avec : numéro de retour de marchandise pré autorisé, votre numéro de client et une copie du formulaire de retour. Un crédit, selon le cas, vous sera émis dans les 30 jours ouvrables suivant la réception et la vérification de la marchandise.

5. FACTURATION

- Toutes les commandes doivent avoir un numéro de commande (P/O) de votre magasin.
- Les termes de paiements sont de 2% 15 jours ou 30 jours nets de la date de facturation.

6. CATALOGUE

- Le catalogue est disponible sur notre site Web <http://www.metriplus.com/>
- Le catalogue sera disponible sur demande aux représentants.

7. PAIEMENT

- Faisant suite à l'approbation par notre service de crédit, le montant net de toute facture expédiée à l'ACHETEUR est payable au plus tard trente (30) jours après la date de facturation ou à l'intérieur de tout autre délai indiqué par écrit à l'ACHETEUR.
- L'ACHETEUR s'engage à aviser le VENDEUR, de tout changement à la présente demande de crédit ou de toutes modifications pouvant affecter son commerce.



50 rue Sicard, local 106, Sainte-Thérèse (Québec) H7E 5R1
T: 450-434-1069 F: 450-434-1763 1-800-667-3201
www.metriplus.com info@metriplus.com

POLITIQUES MÉTRIPLUS

8. INTÉRÊTS

- À l'expiration du terme de paiement, s'il en est, l'ACHETEUR paiera un intérêt mensuel égal à deux pour cent (2%) soit (24% l'an).

9. MARCHANDISES SPÉCIALES

- Les marchandises commandées selon les spécifications de l'ACHETEUR ne pourront être annulées en aucun temps, pour quelque raison que ce soit.

10. RÉCLAMATION DE DOMMAGES DURANT LE TRANSPORT

- Le VENDEUR n'acceptera aucune obligation ou responsabilité de dommages subis en transit. Les réclamations devront être signalées à la compagnie de transport.

11. RÉCLAMATION D'ARTICLES MANQUANTS

- Toutes marchandises doivent être vérifiées sur réception. Aucune réclamation d'articles manquants ne sera acceptée par le VENDEUR à moins qu'elle n'ait été formulée par écrit à nos bureaux de ventes, dans les trois (3) jours suivant la date de réception des marchandises.

12. BALANCE DE COMMANDE

- Le VENDEUR se réserve le droit de faire des expéditions partielles et de porter en attente les articles qui ne seront pas en entrepôt et il n'acceptera aucune obligation ni ne se tiendra responsable d'aucune manière des frais supplémentaires de transport ou de toute autre perte ou dommage que pourraient occasionner les commandes en attente.

13. COMMANDES ANTICIPÉES

- Lorsque des commandes globales sont conclues, moyennant l'approvisionnement ou l'expédition échelonnée sur une période déterminée, le VENDEUR se réserve le droit, si une partie de la commande demeure non livrée à la fin de la période convenue, d'exiger le paiement du solde de cette commande à l'échéance de ladite période, en attendant les instructions d'expédition finale de l'ACHETEUR. Le VENDEUR se garde le droit de livrer une quantité inférieure ou supérieure à 10% de la quantité de la commande initiale.

14. MISE EN DEMEURE

- L'ACHETEUR sera automatiquement en demeure de payer à l'expiration du terme de paiement et le VENDEUR pourra en plus d'interrompre la livraison de marchandises à l'ACHETEUR, considérer toute vente comme résolue et revendiquer les marchandises venues sans autre formalité de sa part.

15. FRAIS DE PERCEPTION

- Il est spécifiquement prévu que l'ACHETEUR sera responsable de tous frais légaux de perception des comptes VENDEUR qui seront en souffrance et il est établi que le montant à être payé égale vingt pour cent (20%) du montant de la créance.

